

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
13931

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA / MME SYLVIA BARTHELEMY**

**OBJET : Convention générale de gestion urbaine et sociale de proximité 2017-2020 de la ville
de Port-de-Bouc**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la politique de la ville, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) intéresse le cadre de vie et le renouvellement urbain du contrat de ville 2015-2020 du Pays de Martigues Aix Marseille Provence Métropole, visant à inscrire les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans une gestion urbaine durable.

Elle a pour but la mise en œuvre d'actions de proximité en faveur des habitants qui, en tant qu'experts et acteurs de leurs territoires dont ils connaissent les usages et dysfonctionnements, sont directement associés à l'amélioration du cadre de vie de leurs quartiers et villes, avec le soutien de l'Etat, des collectivités locales, des organismes HLM et des partenaires associatifs.

Ces actions intéressent aussi bien la propreté, la qualité des espaces extérieurs, la sécurité et la tranquillité des habitants, que les questions économiques et environnementales (services de proximité, réduction de la consommation énergétique, éco-gestes, collecte et tri des déchets, encombrants...). Elles permettent en parallèle de développer le lien social et la solidarité entre les habitants d'un quartier.

La précédente GUSP 2013-2016 de Port-de-Bouc ciblait les quartiers des Aigues Douces/La Lègue, les Amarantes, les Comtes, Tassy/Bellevue ainsi que le quartier de Milan sud, qui abritent une population de près de 10 000 habitants.

Son évaluation auprès des habitants et des autres partenaires a mis en lumière la nécessité de poursuivre les actions menées en faveur de la propreté, du développement durable, de la tranquillité publique, de la sécurité notamment routière, et de travailler sur une nouvelle thématique liée à l'accompagnement des habitants dans les nouveaux projets nationaux de renouvellement urbain (NPNRU) en cours de définition et pour lesquels le Conseil départemental est signataire d'un protocole de préfiguration.

La nouvelle GUSP 2017-2020 couvre le même périmètre d'intervention que la précédente, les quartiers concernés étant classés en NPNRU national et régional, celui des Amarantes/Milan sud étant un quartier en veille active de la politique de la ville.

Les partenaires signataires représentant l'Etat, la Région, le Département des Bouches-du-Rhône, le Pays de Martigues Aix Marseille Provence Métropole, la ville de Port-de-Bouc, l'OPH « 13 Habitat », les SA d'HLM Logirem, Unicil et la société ADOMA, s'engagent à mobiliser leurs compétences de droit commun et les moyens financiers y étant associés, dans la limite des crédits inscrits à leurs budgets respectifs, au titre du programme d'actions relatif à :

- l'amélioration de la propreté dans les quartiers dans le respect des domanialités foncières publiques et privées, des compétences des acteurs et en fonction des marges de progrès à introduire dans les usages des habitants eux-mêmes par ailleurs sensibilisés et directement impliqués, notamment dans l'émergence de projets,
- l'innovation sociale par les actions de sensibilisation des habitants au développement durable en lien avec la question de la réduction de leurs charges et facture énergétique, à la promotion du « mieux vivre ensemble » pour réduire les incivilités, les risques associés à la circulation routière, promouvoir les modes de déplacement doux, recréer du lien intergénérationnel,
- la préparation des programmes de renouvellement urbain et des travaux en découlant en termes de démolition, reconstruction, réhabilitation, résidentialisation des immeubles, de relogement des habitants des immeubles à démolir, d'aménagement et d'équipements publics et privés (commerces et services de proximité) destinés à accompagner les travaux sur le bâti, étant précisé que les NPNRU sont élaborés en concertation étroite avec les conseils citoyens,
- l'évaluation des actions qui seront engagées par la mise en place d'outils de veille et de suivi (cartographies, diagnostics en marchant, observatoire, tableau de suivi et traitement des dysfonctionnements, organisation de réunions et visites, d'événements ponctuels tels que journée de la sécurité routière, forum jeunes...),
- la concertation et la communication avec les habitants (groupes de travail organisés par les collectifs des centres sociaux, associations des habitants aux diagnostics en marchant, aux réunions et visites de quartier et à travers les conseils citoyens).

La ville de Port-de-Bouc mobilisera les moyens humains et logistiques nécessaires à la mise en œuvre de la GUSP et de la démocratie participative sur les quartiers concernés.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental à signer la convention générale de gestion urbaine et sociale de proximité 2017-2020 de la ville de Port-de-Bouc, annexée au rapport.

Ce rapport est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

